

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87420182.5

51 Int. Cl.4: **A 47 G 19/28**

22 Date de dépôt: 30.06.87

30 Priorité: 30.06.86 FR 8610118

43 Date de publication de la demande:
07.01.88 Bulletin 88/01

84 Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

71 Demandeur: **Gloder, Primo**
12 rue Arthur Rimbaud
F-38400 Saint Martin d'Herès (FR)

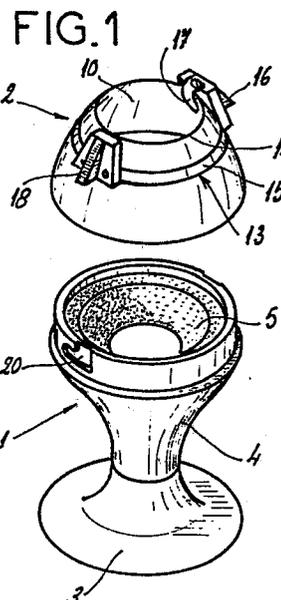
72 Inventeur: **Gloder, Primo**
12 rue Arthur Rimbaud
F-38400 Saint Martin d'Herès (FR)

74 Mandataire: **Wind, Jacques et al**
Cabinet Germain et Maureau BP 3011
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)

54 **Coquetier destiné au décalottage et à la consommation des oeufs à la coque.**

57 Coquetier comportant une partie inférieure (1) avec une coupelle 4 et une partie supérieure (2) avec une ouverture circulaire (10).

La partie inférieure (1) possède un dispositif (5,7) repoussant vers le haut de l'oeuf (9) lorsque l'on vient fixer par encliquetage (12,20) les deux parties l'une sur l'autre. Le bord (14) de l'ouverture (10) est une arête vive et une lame de coupe (17) est montée sur une pièce (16), basculante vers l'axe et coulissante dans une gorge (13) entourant l'ouverture (10). Cette lame est orientée pour pouvoir traverser la coquille et la coincer entre son tranchant (24) et l'arête vive (14).



Description

Coquetier destiné au décalottage et à la consommation des oeufs à la coque.

La présente invention se rapporte à un coquetier destiné au décalottage et à la consommation des oeufs à la coque.

La consommation des oeufs à la coque nécessite l'utilisation de coquetiers. Quelle que soit la matière dans laquelle il est réalisé, un coquetier comprend un corps dont l'extrémité inférieure forme un pied permettant son appui sur une surface telle qu'une table et dans la partie supérieure duquel débouche une cavité de section circulaire destinée à recevoir l'oeuf.

Ces appareils existants possèdent de nombreux inconvénients.

C'est ainsi, d'une part que le coquetier tient mal sur la table et d'autre part que l'oeuf tient mal dans le coquetier, ayant tendance à glisser dans celui-ci, ce qui impose au consommateur de tenir à la fois le coquetier et l'oeuf avec une seule main avec les risques que cela comporte lorsque l'oeuf est chaud. Cela pose de grandes difficultés en particulier pour les jeunes enfants.

La consommation d'un oeuf à la coque nécessite en outre la découpe d'une calotte à la partie supérieure de celui-ci, opération qui est généralement réalisée en cassant celle-ci avec un couteau, et qui est compliquée par la mauvaise tenue de l'oeuf indiquée précédemment.

Pour remédier à tous ces inconvénients, il a déjà été proposé des coquetiers comportant une partie inférieure recevant la base de l'oeuf et une partie supérieure s'emboîtant sur elle et présentant une ouverture circulaire supérieure horizontale, centrée sur l'axe vertical du coquetier, la partie supérieure maintenant l'oeuf et comportant un outil mobile de découpe de la partie de la coquille de l'oeuf, ou calotte, qui dépasse de l'ouverture circulaire. Les résultats obtenus avec ces dispositifs ne sont pas totalement satisfaisants, les essais montrant que la coquille de l'oeuf est brisée et non pas tranchée net, de sorte que très souvent des morceaux de coquille arrivent à pénétrer dans l'oeuf.

L'invention se rapporte à un coquetier en deux parties dans lequel l'oeuf est maintenu très fermement tout en laissant au consommateur ses deux mains libres, et grâce auquel la calotte de l'oeuf est tranchée net et non pas brisée. Il est caractérisé :

- en ce qu'il est équipé d'un dispositif de fermeture rapide pour fixer, tout en l'emboîtant, la partie supérieure sur la partie inférieure,
- en ce qu'il est équipé de moyens exerçant sur l'oeuf, une fois les deux parties fixées l'une sur l'autre, une forte pression de bas en haut pour maintenir fermement l'oeuf en position,
- en ce que le bord de l'ouverture circulaire est une arête vive,
- en ce que l'outil mobile de découpe est une lame attenante à l'ouverture et fixée sur une pièce, elle-même basculante vers l'axe et montée coulissante dans un guide circulaire coaxial à l'ouverture et de plus grand diamètre, cette lame faisant saillie d'une part vers l'intérieur du coquetier, pour traver-

ser totalement la coquille de l'oeuf lorsqu'on fait basculer cette pièce vers l'axe, et pointant approximativement dans la direction de la circonférence de l'ouverture pour que son tranchant vienne s'appuyer, lorsque la lame a traversé la coquille, contre l'arête vive, le tranchant et l'arête formant alors entre eux un angle aigu dans lequel est engagée la coquille de l'oeuf.

L'invention sera bien comprise, et d'autres avantages et caractéristiques apparaîtront, au cours de la description suivante d'un exemple non limitatif de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

Figure 1 est une vue en perspective du coquetier avant emboîtement de ses deux parties,

Figure 2 en est une coupe axiale, l'oeuf étant en place et les deux parties fixées l'une sur l'autre,

Figure 3 est une vue de dessus de sa partie supérieure.

En se reportant aux figures 1 à 3, le coquetier de l'invention est composé de deux parties s'emboîtant et se fixant l'une sur l'autre à la manière d'une ampoule d'éclairage à baïonnette :

- une partie inférieure 1 dans laquelle on viendra poser l'oeuf,
- une partie supérieure 2, destinée à s'emboîter sur la partie inférieure et à s'y fixer par encliquetage rapide à l'aide d'un dispositif à baïonnette (ou autre dispositif de fermeture rapide, tel qu'une fermeture à vis).

La partie inférieure 1 a une allure générale de coquetier classique d'une seule pièce. Elle est composée d'un pied 3, soit rigide, soit souple et formant ventouse, surmonté d'une coupelle 4 ouverte vers le haut. Dans la coupelle 4 est placé un matelas élastique 5 qui en recouvre la majeure partie de la surface interne et dont le fond est toutefois percé d'un orifice 6 pouvant livrer passage à un ressort hélicoïdal 7 de répulsion, coaxial à l'axe vertical 8 du coquetier et s'appuyant sur le fond de la partie 1. Le matelas 5 est par exemple en une mousse de polyuréthane, dont la texture et la dureté sont choisis pour qu'il exerce sur l'oeuf 9, une fois celui-ci en place dans le coquetier, une forte pression verticale de bas en haut. Il présente en outre l'avantage de conserver la chaleur de l'oeuf. Le ressort 7 exerce également une pression verticale de bas en haut sur l'oeuf. Sa présence n'est toutefois pas obligatoire, mais plutôt requise pour les oeufs de petit calibre.

La partie supérieure 2 a une forme hémisphérique et est percée, à son extrémité supérieure, d'une ouverture circulaire 10, de laquelle va dépasser la calotte 11 de l'oeuf. Deux tourillons centripètes 12 sont placés, de manière diamétralement opposée, à l'intérieur de l'hémisphère, et la coupelle 4 est munie, sur sa partie extérieure supérieure, de deux évidements latéraux 20, en forme de L retourné, eux aussi diamétralement opposés. Les tourillons 12 et les évidements 20 sont dimensionnés et positionnés

de manière complémentaire pour que la partie 2 puisse s'emboîter sur la partie 1, puis s'encliqueter sur celle-ci par une légère rotation dans le sens horaire, exactement comme l'on vient fixer une ampoule à baïonnette sur sa douille. L'oeuf 9 étant en place sur le matelas 5 et le ressort 7, la pression exercée vers le haut vient faciliter cette opération d'encliquetage.

Conformément à un aspect essentiel de l'invention, le bord 14 de l'ouverture circulaire 10 forme un arête vive dont l'effet premier est de se plaquer sans aucun jeu contre la coquille de l'oeuf, le maintenant alors fermement en position en coopération avec la pression exercée vers le haut par le matelas 5 et le ressort 7.

Une gorge circulaire 13, coaxiale à l'ouverture 10, est pratiquée dans la partie externe de l'hémisphère 2, et dans cette gorge est engagé étroitement un jonc circulaire 15 sur lequel sont fixées, de manière diamétralement opposée, d'une part une pièce 16 portant une lame de coupe 17, et d'autre part une pièce 18, sensiblement de même forme que la pièce 16, qui servira, comme on l'expliquera ci-après, d'appui pour le pouce ou l'index de l'utilisateur du coquetier. Bien entendu, la pièce 18 peut avoir une tout autre forme que celle de la pièce 16 portant l'outil. Le jonc 15 peut coulisser dans sa gorge 13, de sorte que l'on peut faire tourner l'ensemble des deux pièces 16 et 18 tout autour de l'ouverture 10. Dans l'exemple représenté, la pièce 16 est fixée sur le jonc 15, et celui-ci est à l'origine rectiligne, avec deux picots 19 à chacune de ses extrémités. Au montage, on engage le jonc 15 dans la gorge 13, on le tend et l'on vient emboîter la pièce 18 sur les deux picots 19 grâce à deux orifices correspondants 29 de cette pièce.

La pièce 16 est en une matière plastique semi-rigide et elle est munie d'une rainure transversale 21, de sorte qu'elle est basculante vers l'axe, et vice-versa, comme indiqué par la double-flèche 22 sur la figure 2.

La lame de coupe 17 est montée sur le sommet de la pièce basculante 16 est fixée sur celle-ci, par exemple par une vis 23 (elle pourrait aussi bien être noyée dans la masse). Elle est placée de manière rasante par rapport au bord 14 de l'ouverture 10 et elle fait saillie vers l'intérieur du coquetier, étant sensiblement à angle droit avec le plan tangent à l'hémisphère 2, à l'endroit de l'ouverture circulaire 10. Par ailleurs, elle pointe approximativement dans la direction circonférentielle D du bord de l'ouverture 10, son tranchant 24 regardant vers l'extérieur du cercle de l'ouverture 10 (figure 3).

Le fonctionnement du coquetier est le suivant :

Après avoir placé l'oeuf 9 dans la coupelle 4, en appui sur le matelas élastique 5 et éventuellement sur le ressort 7, on emboîte et fixe par encliquetage la partie supérieure 2 sur la partie inférieure 1. L'oeuf 9 est alors maintenu fermement, et il existe un jeu minimum, pratiquement négligeable, entre l'oeuf et l'arête vive 14, ce qui est une condition primordiale pour réaliser une bonne découpe.

Lorsque l'on place la partie 2 sur la partie 1, l'oeuf repousse la lame 17 vers l'extérieur, de sorte que la pièce 16 bascule en arrière. Pour réaliser la

découpe, on place l'index autour de la pièce 18 et le pouce autour de la pièce 16, ou vice-versa, et l'on appuie sur la pièce 18 pour la faire basculer en direction de l'axe 8. La lame 17 pénètre alors franchement dans l'oeuf et traverse totalement sa coquille, tout en venant en appui étroit sur l'arête vive 14. Son tranchant 24 forme alors, avec la tangente au cercle de l'arête 14 en leur point de contact, un angle aigu d'une dizaine de degrés, dans lequel est engagée la paroi de la coquille de l'oeuf, à la manière dont une feuille de papier serait engagée entre les deux tranchants d'une paire de ciseaux, un des tranchants étant 24, et l'autre étant l'arête vive 14. En maintenant toujours les pièces 18 et 16 entre le pouce et l'index, pressées l'une vers l'autre, on les fait alors tourner dans le sens horaire, le jonc 15 coulisser dans sa gorge 13. On coupe ainsi la coquille de la même manière qu'une couturière coupe une bande de tissu à l'aide d'une paire de ciseaux entr'ouverte, la découpe étant terminée lorsque l'on a parcouru la circonférence pour revenir substantiellement au point de départ.

Revendications

1. Coquetier comportant une partie inférieure (1) recevant la base de l'oeuf (9) et une partie supérieure (2) s'emboîtant sur elle et présentant une ouverture circulaire supérieure horizontale (10), centrée sur l'axe vertical (8) du coquetier et dont le bord est une arête vive (14), la partie supérieure (2) maintenant l'oeuf (9) et comportant un outil mobile (17) de découpe de la partie de la coquille de l'oeuf, ou calotte (11), qui dépasse de l'ouverture circulaire (10), ce coquetier étant équipé d'un dispositif (12,20) de fermeture rapide pour fixer, tout en l'emboîtant, la partie supérieure (2) sur la partie inférieure (1), ainsi que de moyens (5,7) exerçant sur l'oeuf, une fois les deux parties (1,2) fixées l'une sur l'autre, une forte pression de bas en haut pour maintenir fermement l'oeuf (9) en position, caractérisé en ce que l'outil mobile de découpe est une lame (17) attenante à l'ouverture (10) et fixée sur une pièce (16), elle-même basculante vers l'axe (8) et montée coulissante dans un guide circulaire (13) coaxial à l'ouverture et de plus grand diamètre, cette lame (17) faisant saillie d'une part vers l'intérieur du coquetier, pour traverser totalement la coquille de l'oeuf lorsqu'on fait basculer cette pièce vers l'axe (8) et pointant approximativement dans la direction (D) de la circonférence de l'ouverture (10) pour que son tranchant (24) vienne s'appuyer, lorsque la lame (17) a traversé la coquille, contre l'arête vive (14), le tranchant (24) et l'arête (14) formant alors entre eux un angle aigu dans lequel est engagée la coquille de l'oeuf.

2. Coquetier selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une pièce d'appui (18) montée dans le guide (13) de manière solidaire en coulissement à la pièce

basculante (16) et diamétralement opposée à cette dernière.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

4

0251951

FIG. 1

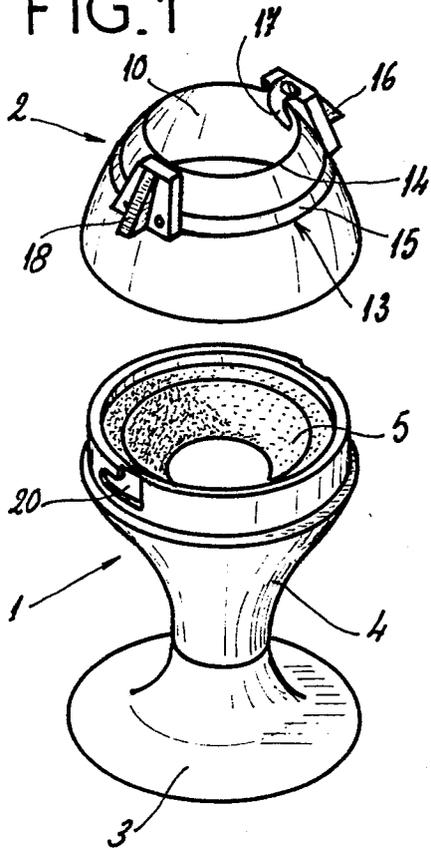


FIG. 2

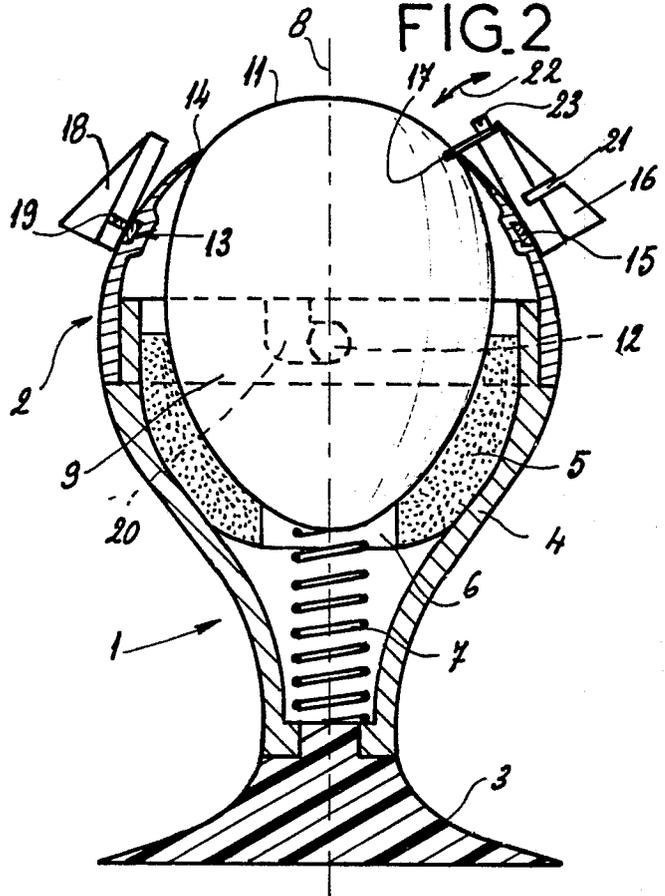
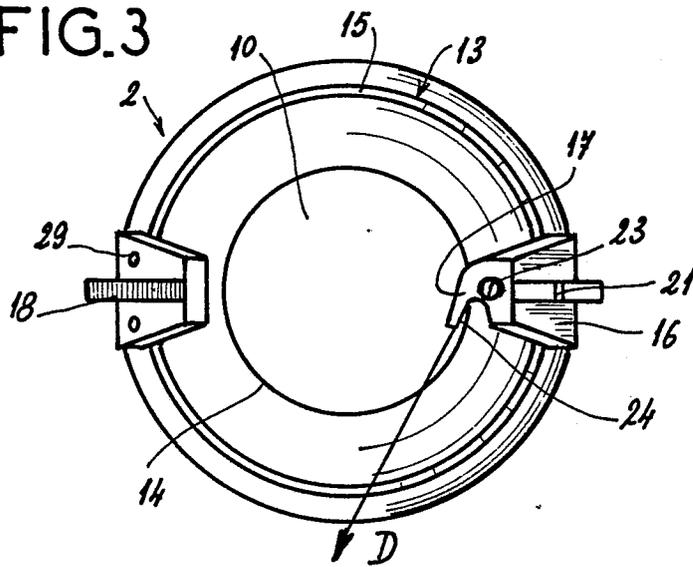


FIG. 3





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	DE-C- 27 632 (GARNIER et al.) * En entier *	1	A 47 G 19/28
Y	US-A-2 811 188 (PAVELKA) * Figure 1 *	1	
Y	DE-C- 619 144 (SCHLEICH) * Figures 1-3 *	1	
A	DE-C- 167 059 (KONIETZNY) * Figures 1,2 *	1	
A	DE-C- 514 115 (SPECHT) * Figures 1,2 *	1,2	
A	FR-A- 472 200 (FLEURY) * Figures 3,4; page 1, lignes 34-37 *	1	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 07-10-1987	Examinateur BEUGELING G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	